



## Administration communale de Garnich

15 rue de l'École, L-8353 GARNICH  
Téléphone: 380019-1 / E-mail: [garnich@pt.lu](mailto:garnich@pt.lu)

# AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 44, paragraphe 6, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le Département de l'environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures envisage la **création de zones de protection autour des sites de captage d'eau souterraine** Trois-Ponts et Rébiérg 1 et Rébiérg 2 situées sur les territoires des communes de Garnich, Mamer et Steinfort.

Le dossier de délimitation des zones de protection peut être consulté au service technique de votre administration communale.

Le dossier comprend:

- L'étude hydrogéologique des captages
- Texte de l'avant-projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine
- Cartographie de la délimitation des zones de protection

Des objections écrites peuvent être déposées jusqu'au 16 décembre 2018 auprès du collège des bourgmestre et échevins qui, après avis du conseil communal, les transmettra au ministère compétent.

Le collège échevinal

Georges FOHL  
Marie-Josée GLODT-DONDLINGER  
Arsène MULLER